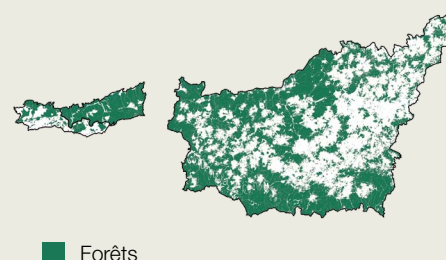


Une forêt multifonctionnelle et durable



La forêt s'étend sur une grande partie de l'ARDENNE CENTRALE, en particulier sur ses bordures où elle est constituée de grands massifs continus. Vue de l'extérieur comme de l'intérieur, elle offre des paysages généralement associés à l'image de l'Ardenne. En THIÉRACHE, la couverture forestière, morcelée, imprime surtout sa présence en arrière-plan des étendues agricoles.

La gestion multifonctionnelle de la forêt, appliquée à l'ensemble des propriétés publiques et à une partie des propriétés privées, joue un rôle dans la diversité des paysages forestiers et leur accessibilité. L'aspect économique de ce mode de gestion, qui vise avant tout une production de bois d'œuvre de qualité, est à la source du profil paysager forestier : prédominance de la futaie, essences adaptées à la station, coupes d'éclaircies et élagages qui dégagent le sous-bois, coupes à blanc qui dénudent pour un temps le couvert forestier... Le respect de la fonction écologique de la forêt se traduit par des mesures parfois bien visibles dans le paysage forestier. Les dégagements du fond des vallées, le maintien d'arbres morts, la limitation des surfaces mises à blanc ou encore les ouvertures par le déboisement de vastes surfaces de tourbières et de landes en font partie. La recherche d'un équilibre entre le respect de la biodiversité et l'accès au public conduit à canaliser le cheminement des promeneurs, cyclistes et cavaliers. Des zones d'accueil et d'information viennent compléter les infrastructures à destination du public.

La généralisation des pratiques de gestion multifonctionnelle est par ailleurs de nature à renforcer la forêt face aux pressions auxquelles elle est soumise, comme la perspective du changement climatique. La diversification des essences fait partie des mesures mises en place pour y faire face.

L'application de la gestion multifonctionnelle est entravée par la surpopulation de la grande faune, obstacle à la régénération et à la diversification des peuplements forestiers. La mise en pratique de cette gestion demande un contrôle strict de la densité des populations concernées.



Objectifs paysagers

1. Mettre en œuvre la gestion multifonctionnelle en forêt publique et la promouvoir en forêt privée.	GESTION
2. Renforcer le dialogue entre les propriétaires, les administrations et les différents usagers de la forêt en vue de répondre à des pratiques et des attentes parfois divergentes.	GESTION
3. Intégrer une gestion paysagère dans les zones les plus exposées visuellement.	GESTION
4. Diminuer la pression de la grande faune sur la forêt.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Assurer le respect du Code forestier.

Veiller au respect des plans de tir destinés à limiter la pression de la grande faune sur le renouvellement de la forêt.

Volet opérationnel

Proposer un soutien financier et technique pour la mise en œuvre d'une gestion paysagère de la forêt publique et privée dans les zones exposées visuellement telles que les versants de vallées encaissées et les zones de forte fréquentation touristique.

Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires privés aux avantages de la certification de leur production ligneuse impliquant ipso facto des pratiques de gestion forestière multifonctionnelle de leur forêt.

Sensibiliser les propriétaires privés détenteurs de petites surfaces forestières morcelées aux avantages d'une gestion concertée avec les propriétaires de parcelles voisines. Orienter ces propriétaires, notamment, vers la Cellule d'Appui à la petite forêt privée (service de l'Office Economique Wallon du Bois).

Sensibiliser le public et l'ensemble des utilisateurs de la forêt à l'importance d'un usage respectueux de ses milieux naturels et de ses ressources.

Concertation

Mettre en place des plateformes de dialogue et d'échange d'idées entre les propriétaires, les exploitants forestiers, les administrations (dont le DNF), les GAL, les Parcs naturels, les associations locales, les acteurs touristiques, les chasseurs et le public.

